

RENTRÉE SCOLAIRE 2026

École, restauration, garderie, accueil de loisirs... comment inscrire mon enfant ?

DU 2 MARS AU 28 MAI J'inscris mon enfant à l'école publique



- Entrée en maternelle
- Nouvel établissement
- Nouveaux habitants...



Inscriptions via mon Espace Famille



Mon enfant ne change pas d'établissement, je dois simplement mettre à jour mon dossier administratif sur l'Espace Famille (**dès le 1^{er} avril**)

DU 4 MAI AU 17 AOÛT J'inscris mon enfant à la cantine



Pour réserver le repas de mon enfant, je coche les jours sur l'agenda dans mon Espace Famille



Nouveauté

Réservations modifiables à tout moment sur mon Espace Famille

à condition de respecter les délais.

DU 4 MAI AU 17 AOÛT J'inscris mon enfant à l'accueil de loisirs



- Pour les enfants scolarisés
- Les mercredis (hors vacances scolaires)

Accueil de loisirs « Le Petit Souper » à Saint-Hilaire-Saint-Florent



Inscription via mon Espace Famille



L'inscription n'est pas automatique, chaque année j'inscris mon enfant !

Première inscription

- 1 Je crée mon accès personnel sur l'Espace Famille
- 2 Je renseigne le dossier administratif
- 3 J'inscris mon enfant (école publique, garderie, cantine, accueil de loisirs...)



Service de garderie

Nouveauté

- Mon dossier administratif est complet, je peux laisser mon enfant à la garderie lorsque j'ai besoin (matin, soir, permanences aux devoirs)
- Je paie uniquement son temps de présence (tarification à la demi-heure)

